



DIRECTIVE N° 005/2023/P/CENI relative à la situation des cartes d'électeurs

Le recensement électoral qui a démarré le samedi 20 mai 2023 dans la deuxième zone prend fin ce lundi 29 mai 2023, après une prorogation de deux (02) jours.

Vu l'urgence du démarrage du recensement dans la troisième zone à compter du lundi 05 juin 2023, chaque président de CELI de la zone 2 est tenu de récupérer, dans les 48 heures qui suivent, les cartes vierges restantes à la clôture et de faire le point à la CENI.

Les logisticiens, les superviseurs techniques et les agents techniques mis à la disposition de chaque CELI sont à mettre à contribution.

J'attache du prix au respect de la présente directive.

Fait à Lomé, le 29 MAI 2023

Le Président




Dago YABRE